

ZONES URBAINES



UA

La zone UA correspond au centre de la commune dense, construit en ordre continu. Sa vocation principale est l'accueil de logements, d'équipements, de services et de commerces. Elle est située le long de la rue de la République, de la gare à la rue Etienne d'Orves.



UC

Zone d'extension comportant essentiellement des immeubles collectifs et des équipements, elle vise également les espaces dont la mutation est possible pour une densification du bâti. Elle concerne essentiellement :

- le secteur du Martelois proche de la RD 932
- un secteur proche du centre-ville, l'encadrant pour partie
- un secteur jouxtant la route de Longueil-Annel, et le secteur Mendès-France, classé en zone UCa.



UD

Cette zone correspond à l'ensemble des constructions de type pavillonnaire. Elle se divise en deux secteurs :

UDa

« La Grande Garenne » et le secteur proche de la salle Cerdan

UDb

« Le Courtil Muret », « Les Trois Muids » et le secteur implanté le long de la RD 73



UE

Il s'agit d'une zone de petites activités, d'ateliers, d'entrepôts et de services en bordure du canal. Elle comprend un secteur UEp, inclus dans le périmètre de protection rapproché autour du captage de « La Plaine de Plessis-Brion ».



UEc

Cette zone correspond à la zone d'activités de la ZAC du Gros Grelot, dont les terrains sont affectés à l'accueil d'activités économiques de production, de services, de commerces et d'hébergement hôtelier.



UH

La zone UH regroupe l'ensemble des constructions, soit essentiellement des habitations construites dans le cadre de l'exploitation de l'usine Saint-Gobain. Elle représente le patrimoine architectural lié à l'activité industrielle, témoin d'une page de l'histoire de la ville. Elle se divise en trois secteurs :

UH_a

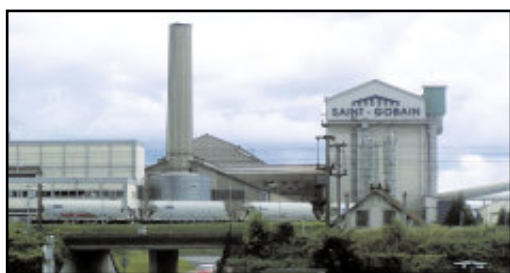
« La cité ouvrière »

UH_b

« La cité des maîtrises »

UH_c

La cité du Gros Buisson (ex-cité des cadres)



UI

Zone industrielle de fait équipée et composée de trois secteurs :

UI_a

Secteur d'activités de la Glacerie et de Sun Chemical

UI_b

Secteur d'activités situé au Pont du Matz, à la Nacelle, et à « La Petite Garenne »

UI_c

Secteur d'activités compris entre la voie ferrée et le canal



Ugv

Zone équipée vouée à recevoir une aire d'accueil des gens du voyage

ZONES A URBANISER



Zone naturelle non équipée réservée à une urbanisation à moyen terme, sous forme d'opérations d'ensemble. Elle est destinée à recevoir des constructions à usage de logements collectifs et d'équipements publics.

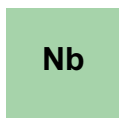


Zone naturelle non équipée réservée à une urbanisation à moyen terme. Elle est destinée à recevoir des constructions à usage industriel.

ZONES NATURELLES



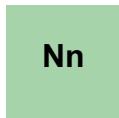
La zone N est une zone naturelle protégée au titre des sites et des paysages. Elle comprend cinq secteurs :



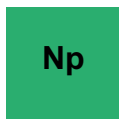
Secteur naturel protégé, dans lequel est souhaité le maintien de l'activité actuelle



Secteur naturel pouvant recevoir des installations de plein air, en accompagnement de l'aire d'accueil des gens du voyage, compatible avec le caractère inondable des terrains



Secteur naturel sensible où les constructions sont interdites



Secteurs naturels protégés inclus dans les périmètres de protection autour du captage de « la Plaine de Plessis-Brion »



Parc urbain de la commune, secteur des loisirs et des sports

EMPRISES RESERVEES



Emprise réservée pour du logement et de la densification au cœur de la ville



Emprise réservée pour le Grand Canal



Emprise réservée pour du logement



Emprise réservée pour la future voie de contournement de la route départementale



Emprise réservée pour du logement et des équipements publics